

ASSOCIATION VAL TRIQUEUT-DERBORENCE : AGO 11 JUILLET 2020

« Le Godet », 18h00

1 Accueil et salutations

- ⇒ Le président Fabrice Germanier mentionne les personnes excusées : M. Norbert Leyat, Mme Marylène Rais, M. Raphaël Putallaz, Mme Simone Piguët, Mme Liliane Witta, Mme Christiane Dubrit, Mme Anne Lise Kostic, M. Xavier Gaillard, M. André Fontannaz et Mme Marie-Pierre Moren.
- ⇒ Il demande si quelqu'un souhaite une modification de l'ordre du jour : pas de modification souhaitée.
- ⇒ Une minute de silence est observée en mémoire des disparus : deux membres du comité ont perdu leur père depuis notre dernière AG et plusieurs membres, sympathisants et fidèles amis nous ont quitté.
- ⇒ Il précise que des masques et du gel désinfectant sont à disposition à l'entrée.

2 Approbation du PV du 13 juillet 2019

Le PV 2019, qui était mis à disposition ½ heure avant l'assemblée pour lecture, et qui est également disponible sur notre site www.valtriqueut.ch est approuvé à l'unanimité.

3 Désignation des scrutateurs

Jean-Daniel Papilloud et Claudy Evéquo.

4 Rapport annuel du comité par le président

Ce rapport annuel sera encore plus bref que le rapport du comité 2019.

La raison est simple : la quasi-totalité de l'activité du comité a été dédiée au "plan de gestion Derborence" à travers le groupe d'accompagnement qui a été constitué au début 2019 suite à la séance d'information donnée le 13 octobre 2018 à Derborence.

Fabrice nous parle des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable entre Motelon et le Petit-St-Bernard. Cette conduite en Eternit date de 1956. Elle donne de gros signes de faiblesse. Or, elle alimente quasiment à 100% les communes de Vétroz et d'Ardon, si l'on excepte quelques pompages dans la plaine. Et elle alimente aussi une partie de la commune de Conthey. Elle est donc vitale. En principe, les travaux auraient dû débuter cette année. Mais pour plusieurs raisons, leur démarrage a été reporté au mieux au printemps 2021.

A propos de la route, un 2^e feu de signalisation pourrait être installé, avant les tunnels en descendant. L'idée est de faire en quelque sorte de ce tronçon un sens unique alterné de manière à supprimer les croisements et les marches arrière qui vont souvent avec. Cette demande émane des transporteurs publics qui rencontrent beaucoup de difficultés à croiser sur la traversée des tunnels. Ces difficultés sont croissantes compte tenu de l'attrait grandissant du site de Derborence.

Le comité est favorable à ce dispositif

- ⇒ Olivier Cottagnoud demande si ces feux seraient fonctionnels toute la journée ou uniquement au passage du car postal : uniquement lors du passage du car.
- ⇒ L'assemblée est plutôt "pour " l'installation d'un 2^{ème} feu.

5 Présentation des comptes et rapport des vérificateurs

Gaby Rapillard, caissière, nous présente les comptes du 01.06.2019 au 31.05.2020.
Le total des revenus s'élève à frs 3'747.99
Les charges à frs 2'417.85
Le bénéfice de l'année comptable s'élève à frs 1'330.14
La fortune de l'association est de frs 18'231.94.
Claudy Evéquo, vérificateur, nous recommande d'approuver les comptes.

6 Approbation des comptes, décharge au comité

Les comptes sont approuvés à l'unanimité par acclamation. Décharge est donnée au comité.

7 Elections statutaires

La dernière élection du comité remonte à 2017.
L'article 9 de nos statuts stipule que : "Les membres du comité sont élus par l'assemblée générale pour trois ans et sont rééligibles. Le comité se compose d'un président et de 4 à 8 membres. Le comité s'organise lui-même."
Nous sommes donc en année électorale.
Actuellement, 7 personnes composent notre comité.
Par ordre alphabétique il s'agit de :

- Frédéric Dessimoz
- Yves Gaillard
- Sandrine Germanier, secrétaire
- Fabrice Germanier, président
- Norbert Leyat
- Gabrielle Rapillard, caissière
- Patrick Sauthier

Nous enregistrons cette année une démission, celle de M. Norbert Leyat, qui malheureusement est absent ce soir. Fabrice nous lit un mot de sa part.

Nous avons une proposition : M. Fabien Papilloud, Servaplane, mayens de Vétroz.

Le nouveau comité est approuvé par l'assemblée à l'unanimité.

Nos statuts prévoient également à l'article 8c que l'élection du président de l'association revient à l'assemblée générale.
Nous avons une proposition que transmise par Yves Gaillard : Fabrice Germanier

Le président est également approuvé par l'assemblée à l'unanimité.

8 Cotisation annuelle (art. 8f)

Proposition du comité : maintien à CHF 30.-

9 Plan de gestion et aménagements de Derborence : point de situation

Il n'est plus question d'imposer un parage à proximité de la cabane des chasseurs et de fermer la route. La solution retenue est la réalisation d'un parking un peu avant la fin de la route goudronnée. L'accès au site se fera ensuite à pied, sauf pour les résidents de Derborence, le personnel du restaurant, les livreurs, les personnes à mobilité réduite et les personnes autorisées (employés communaux, garde-faune etc...).

Le système de bus-navette est donc abandonné.

Pour plus de précisions nous avons invités à cette assemblée 3 intervenants :

- M. Philippe Germanier, conseiller municipal de Conthey et président du groupe de travail "Derborence", pour un avant-propos relatif aux intentions de la commune de Conthey
- M. François Biollaz, biologiste "Nature et Paysage" à l'Etat du Valais, pour le point sur l'avancement du dossier
- Mme Stéphanie Rey, biologiste et garde site, qui nous proposera un retour d'expérience après une première année d'activité

Intervention de Philippe Germanier :

Il se présente en tant que conseiller municipal de la commune de Conthey et président du groupe de travail sur la gestion du site de Derborence. Il nous transmet les salutations de tout le conseil municipal.

Il relève la chance d'avoir au sein du groupe de travail de nombreuses personnes compétentes ainsi que deux personnes liées directement à Derborence, à savoir Fabrice Germanier et Eric Fumeaux.

Il relève que la commune est consciente de la beauté du site de Derborence mais aussi de l'évolution constante de la circulation et des désagréments liés au nombre croissants de visiteurs.

Il insiste sur le fait que les discussions au sein du groupe sont constructives et sont pour le bien de tous à Derborence, autant les visiteurs que les résidents. L'objectif étant de pérenniser le site.

Il nous parle d'un document de 1961 où la bourgeoisie et la commune de Conthey étaient déjà impliquées et souligne que la volonté était alors de laisser la circulation possible pour les résidents des mayens.

Il nous touche un mot aussi sur les travaux prévus pour le remplacement de la conduite d'eau potable : si ça prend du temps c'est parce que la commune souhaite que ces travaux se fassent avec le moins de nuisance possible donc trouver le meilleur moment de le faire pour impacter le moins possible la circulation.

Intervention de François Biollaz :

Biologiste au service des forêts des cours d'eau et du paysage à l'état du Valais. Il nous rappelle que la vallée de Derborence est un district franc fédéral, que le torrent du grand creux est une zone alluviale d'importance nationale ainsi que la zone derrière le godet.

Il nous parle de ce même document de 1961 et précise que rien n'a été fait depuis. Depuis juin 2019 une surveillance du site a été mise en place. Une ligne de 16'000 volts a été tirée jusqu'au Refuge du Lac.

Une étude de charriage est en cours pour éviter que le lac ne disparaisse.

Une autre étude est également en cours par rapport aux dangers liés aux orages durant l'été.

Les sentiers pédestres sont en cours d'homologation.

Les lois sur la protection du site datant de 1961 ne correspondent plus à la réalité et des changements sont prévus.

Les lieux à protéger absolument sont le lac, les zones alluviales ainsi que d'autres petits sites dans la vallée.

L'accès ainsi que les places de parking actuelles sont illégaux car situés sur la zone alluviale.

Des solutions sont en cours : une zone de parcage pour env. 100 à 150 véhicules est prévue au bout de la route goudronnée. Ce parking sera éventuellement payant et depuis là il y aura une interdiction de circuler. Par contre, l'accès pour le restaurant, les résidents ainsi que pour les alpages sera assurée.

Concernant le lac de Derborence, il perd de la profondeur chaque année en raison des sédiments qui le comblent et si rien n'est fait dans 50 ou 100 ans le lac n'existera plus. Une solution pour sauver le lac est à l'étude.

Panneaux d'information sur la vallée de Derborence : plusieurs panneaux existent mais la volonté est de regrouper toutes les informations à un seul lieu en précisant les interdictions, les possibilités, les informations sur la zone protégée, ainsi que des toilettes.

Intervention de Stéphanie Rey :

Elle se présente comme garde-site de Derborence. L'année dernière, elle a commencé son travail en juin pour se terminer en octobre.

Les week-ends de juillet et août sont une grosse période d'affluence.

Cette année est une année particulière en raison de la pandémie du COVID-19. Dès le mois de mai de nombreuses voitures et plus de 500 visiteurs se promenaient autour du lac certains jours.

Elle informe les visiteurs sur la zone protégée et explique pourquoi certaines choses sont interdites. Elle constate que malgré les panneaux beaucoup de gens ne savent pas qu'il s'agit d'une zone protégée et qu'il y a un manque de sensibilité de certaines personnes.

La capacité du parking pose aussi un problème les jours de grosse affluence. Quand le parking est plein, des cônes sont disposés à l'intersection de la route Godet/Derborence pour interdire l'accès au lac en voiture.

Questions de l'assemblée :

- Françoise Papilloud constate qu'il y a de plus en plus de publicité sur la vallée de Derborence et que d'un autre côté on empêche les voitures de monter au lac. Elle demande pourquoi on ne prévoit pas un bus navette.
Réponse de P.G. : conscient du problème de circulation et que si à un moment on interdit aux voitures de monter c'est parce que le parking est plein. C'est la seule solution trouvée actuellement. Des bus navettes ou des cars en plus sont en discussion mais ceux-ci engendreraient des coûts importants pour une petite période.
F.B. Précise que la publicité est indépendante de la volonté de la commune.
- J.-P. Berclaz demande pourquoi on ne laisse pas parquer au bord de la route ?
P.G et F.B : problèmes de croisements, problème de circulation du car et de l'ambulance.
- Jean-Pierre Penon dit que M. Biollaz a parlé d'autres zones de protection, il souhaite savoir lesquelles ?
Réponse de F.B. : la zone alluviale du Godet
- P.G. : il dit que le groupe de travail est très attentif au respect des résidents. Il reparle du passage à gué. Il nous dit bien que le groupe de travail n'est pas dirigé par les ONG.
- F.B. : la loi fédérale sur les zones alluviales inclue certaines zones déjà protégées. La loi au sens strict au bord du lac stipule qu'on n'a pas le droit de mettre un pied dans le lac. Il souhaite définir une zone où ce serait possible d'avoir accès à l'eau.
Jean-Michel Cajeux : précise que la moitié des places de parc a été supprimée avec les conséquences que l'on connaît. Il propose un système du bus auquel il serait d'accord de participer financièrement car ça ne peut pas continuer comme ça tout l'été.
P.G. explique que la commune a obtenu l'autorisation de curer le torrent et que l'emplacement des gravats leur a été imposé par l'Etat du Valais. Il réexplique que la commune ne peut pas engager un bus et un chauffeur pour 10 jours, que ça lui coûterait trop cher. Mais le gérant de l'auberge a tout à fait l'autorisation de mettre en place un bus navette.
- Françoise Papilloud : parle du chemin pédestre qui traverse la Lizerne : En début de saison trop d'eau, Impossible de traverser. Possibilité de mettre un pont ?
P.G : la commune a mandaté un bureau pour l'étude d'un pont fixe mais impossible. Chaque hiver le pont serait emporté. Jacquy Sauthier : se promène beaucoup et connaît des possibilités de ponts qui s'installent au printemps et s'enlèvent à l'automne, P.G. dit que c'est trop compliqué.
- Fabrice nous parle des sentiers pédestres, certains existent mais ne sont pas homologués.

- Claudy Evéquoze nous parle du sentier de la Croix de la Chia - Porteur : dangereux. Des travaux sont prévus par la commune.

10 Information sur la Fête du Lieudit

Cette année, d'entente avec les organisateurs de la Fête du Lieudit 2020, les familles Evéquoze et Pittier, du Godet, nous avons décidé de renoncer à cette rencontre annuelle.

Le comité propose tout de même une rencontre de moindre envergure : un brunch du 1^{er} août à la Cabane des Chasseurs.

Compte tenu des circonstances et vu l'état de nos finances, ce brunch serait gratuit pour les membres de l'association. Toutes les mesures de protection nécessaires seront prises.

L'assemblée se prononce favorablement pour l'organisation de ce brunch.

Pour ce qui est de 2021, les familles Evéquoze et Pittier se sont remises à disposition, en espérant que la situation ait évolué positivement d'ici là.

11 Divers

Tentes de l'association : une à Montbas, chez Fabrice et Sandrine Germanier, l'autre au Lac Bleu, chez Jean-Jacques et Marie-Hélène Evéquoze.

Jean-Pierre Penon revient sur une réflexion faite en 2019 sur la possibilité d'aménagement d'un réseau d'eau potable à Derborence. Il souhaite que le comité aborde la commune à ce sujet.

P.G lui répond qu'il existe des consortages et que le contrôle de l'eau est effectué chaque année.

Claudy Evéquoze demande s'il n'y a pas une possibilité d'obtenir auprès des cars postaux un prix spécial "famille" car le prix actuel est trop cher.

Fin de l'assemblée 19h55